

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P 2
Éléments financiers relatifs aux comptes	P 3
Activités et Résultats	P 6
Fonds propres et exposition aux risques	P 12
Bilan et perspectives	P 19
Liste des mandats	P 20
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	P 22
Bilan au 31 décembre 2010	P 23
Compte de résultat au 31 décembre 2010	P 24
Flux de trésorerie nette	P 25
Variation des capitaux propres	P 26
Annexe au bilan et au compte de résultat	P 27
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P 66





RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.



ÉLÉMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES

■ LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney développement	90,00%	90,00%	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,00%	100,00%	I.G	Société de courtage d'assurance

Au cours de l'année 2010, le périmètre du groupe a connu l'évolution suivante :

en date du 1^{er} juin 2010, et conformément à la décision du 11 mai 2010 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé à la fusion par transmission universelle de patrimoine de la SA SOCREAL. A cette date, la Caisse Fédérale détenait 100% du capital de sa filiale, et la consolidait en intégration globale. Cette filiale n'avait plus d'activité de réassurance depuis le 1^{er} janvier 2009, celle-ci ayant été transférée au groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Le détail des impacts sur les comptes du groupe de cette opération est communiqué dans le paragraphe relatant les événements significatifs de l'exercice.

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activités distinctes de celle-ci.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2010 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

Déclassement en douteux de lignes de « Commercial Mortgaged Back Securities » (CMBS)

Dans le cadre de son activité pour compte propre, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est indirectement exposé sur l'immobilier commercial ouest européen hors Royaume Uni, par la détention de parts émises par des véhicules de titrisation, dits « Commercial Mortgaged Back Securities (CMBS) ». Ces investissements sont comptabilisés en « actifs détenus jusqu'à échéance ».

Au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances) supportées par de nombreuses structures au cours du premier semestre 2010, le Groupe a décidé de procéder au déclassement de certains de ces investissements sur une base individuelle.

Au 31 décembre 2010, le montant total investi était égal à 90,62 M€ en valeur d'acquisition, dont 29,48 M€ ont été déclassés et une provision de 18,68 M€ a été enregistrée.

Synthèse des expositions déclassées (en millions d'Euros)

Nom de l'exposition	Valeur comptable	Provisions	Dotations aux	Provisions	%
	12.2010	12.2009	provisions 2010	12.2010	provisionné
Fleet Street 3 A2	9,05	4,80	4,25	9,05	100%
Fleet Street 2 A	7,97	0	2,63	2,63	33%
Opera Uni A	2,46	0	0,50	0,50	20%
Opera Germany 2 A	5,00	0	1,50	1,50	30%
Windermer XII B	5,00	0	5,00	5,00	100%
TOTAL	29,48	4,80	13,88	18,68	63%

Les éléments d'appréciation du déclassement sont les suivants :

Le titre a été provisionné à hauteur de sa valeur de marché, soit une dotation de 2,63 M€.

Fleet street 3 - Tranche A2 – 9,05 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A2 pour un montant de 9,05 M€. Le portefeuille est constitué de 411 propriétés situées en Allemagne et aux Pays-Bas, refinancées par 2 prêts arrivant à échéance en 2011, tous deux en attente de restructuration (Watch List). Le marché anticipe une restructuration et une extension de la maturité.

Ce titre avait été provisionné à hauteur de 50% en 2009. Fin 2010, il a été pris la décision de porter la provision à 100% et une dotation de 4,25M€ a été passée.

Opera Uni – Tranche A – 2,46 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie possède la tranche A1 pour un montant de 2,46 M€. Ce CMBS finance un portefeuille de 222 propriétés aux Pays-Bas et 1 en Belgique. En février 2010, le prêt sous-jacent est passé en *Special Servicing* et un *Standstill Agreement* a été signé. Il prévoit la cession d'une partie des propriétés et le refinancement d'autres jusqu'en février 2012. Il est principalement basé sur un retour à la liquidité du marché immobilier néerlandais en 2011 et 2012. Dans le cas contraire, la maturité serait de nouveau étendue. La valorisation retient un prix estimé de marché, soit une dotation de 0,5 M€.

Fleet Street 2 – Tranche A – 7,97 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A1 pour un montant résiduel de 7,97 M€. Ce CMBS titrise la part senior d'un prêt octroyé à Goldman Sachs pour le portefeuille immobilier appartenant à Whitehall Funds et Karlstadt Quelle AG. Les propriétés sont basées exclusivement en Allemagne.

Suite à la faillite des filiales du groupe Archandor le 10 juin 2009, le prêt est passé en *Special Servicing*. La maturité du prêt a été étendue à 2014. Les tranches mezzanine ont été ramenées à 0 en mai 2010, suite à une *Appraisal Reduction*. Le consortium mené par Berggruen Holdings Ltd associé à BCBG Max Azria a racheté les filiales d'Archandor en faillite et a, entre autres, demandé une révision du *Master Lease Agreement*, entraînant ainsi une baisse et un plafonnement des loyers.

En cas d'échec de Berggruen, la valeur des propriétés et leur liquidité sur le marché rendraient le refinancement des prêts problématique en 2014.

Opera Germany 2 – Tranche A – 5 M€

Ce CMBS finance la part senior d'un prêt octroyé à EuroHyp AG. Il porte sur un portefeuille de 4 centres commerciaux situés en Allemagne. Le 09 décembre 2009, un *Restructuring agreement* a été signé et le prêt a été étendu de 2 ans à octobre 2013. La valorisation retient un prix estimé de marché, et une provision de 1,50 M€ a été passée.

Windermer XII – Tranche B – 5 M€

Ce CMBS titrise la part senior d'un prêt qui a été octroyé à Lehman Brothers Bankhaus AG pour le refinancement de la tour « Cœur Défense ». Depuis la demande au tribunal de protection de l'emprunteur en 2008, la performance de la tour s'est fortement détériorée et le prêt a été transféré à un *Special Servicer*. Il n'est en outre plus couvert suite à la faillite de Lehman qui était la contrepartie des swaps et des caps. Indépendamment des aléas juridiques, et en considérant que le prêt est en défaut, les principaux risques portent sur la baisse de la valeur de la propriété, l'absence de couverture,

une diminution des revenus et la stratégie de refinancement du prêt en 2012.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A2 à hauteur de 5M€ et a provisionné 100% de son investissement

Déclassement et provisionnement TSR Allied-Irish Bank

Dans le cadre de son activité financière d'investissement pour compte propre, le groupe détient 20 M€ de titres subordonnés remboursables à échéance 23 mars 2015 émis par la banque irlandaise Allied-Irish Bank. Ces titres étaient comptabilisés en « actifs disponibles à la vente ».

Or, le secteur bancaire irlandais, après l'islandais, est sans aucun doute celui qui a le plus souffert de la crise survenue en 2008 après le défaut de Lehman Brothers. En 2010, malgré l'injection massive de capital réalisée par le gouvernement irlandais, la qualité de crédit des 3 principales banques s'est détériorée et elles ont été nationalisées.

Si ces recapitalisations ont évité la cessation de paiement, et donc officiellement la faillite, les difficultés des banques irlandaises n'ont eu de cesse de s'accumuler au fil des mois. Les agences de notation ont alors dégradé ces établissements, avant d'abaisser la notation du pays lui-même. Ainsi Allied-Irish Bank est passée successivement d'une notation Aa2 en 2008 à A1 puis A2 en 2009 et enfin Ba3 en novembre 2010. Fin 2010, l'Etat irlandais a imposé une restructuration des dettes junior et senior des deux autres banques de l'île, à savoir Anglo-Irish Bank et Bank of Ireland.

Les conséquences financières de ces restructurations ont incité à déclasser en portefeuille douteux et enregistrer une provision de 80%. Ce taux est basé sur le traitement comparable supporté par les porteurs de titres subordonnés similaires des établissements irlandais concurrents d'AIB. L'impact de la dotation sur le résultat de l'exercice se monte à 16 millions d'euros en coût du risque.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Transmission Universelle de Patrimoine de l'entité SOCREAL

Conformément à la décision du 11 mai 2010 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la SA SOCREAL a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en date du 1^{er} juin 2010.

Cette transmission Universelle de Patrimoine n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés, tant au niveau du résultat que des capitaux propres.

Cession des Titres de participation SA SODELEM

Au cours de l'exercice, la société de crédit-bail SA SODELEM a été absorbée par la filiale spécialisée du groupe national, CM-CIC Bail. A cette occasion, le CIC a procédé à l'acquisition de l'intégralité des actions détenues par les différents actionnaires de la SA SODELEM.

Le Groupe qui détenait une position de 2,1 M€ du capital de la SA SODELEM soit 8 % de son capital total, a cédé l'intégralité de ses titres.

Cette cession génère une plus-value de 2,53M€, comptabilisée sur la ligne des « Gains ou Pertes Nets sur Portefeuille Disponible à la Vente ».

Résiliation des instruments financiers de macro-couverture

L'activité de distribution de crédits a été marquée en 2010 par une forte production et un montant important de renégociations des créances clientèle modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture des swaps de taux de maturité moyenne de 4 ans d'un montant total de 175 M€, à de nouveaux swaps de durée plus courte. Ces opérations ont entraîné le versement de soultes de résiliation de 14,58 M€, dont une perte actuarielle de 12,41 M€ qui affecte la marge de taux d'intérêt de la Caisse Fédérale.

Événements survenus après la clôture de l'exercice : néant.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

■ L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'activité commerciale du groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été soutenue en 2010, tant en collecte d'épargne qu'en production de crédits.

L'épargne a connu un rebond après un exercice 2009 peu favorable, alors que le montant de crédits distribués a battu un record historique à plus de 1 800 M€, dont plus de 1 000 M€ de crédits à l'habitat.

L'ÉPARGNE

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 396 M€, soit une variation de + 6,4%. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la progression atteint 311M€. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours	Variation % total
Livrets	95	3,7%
Epargne logement	59	5,4%
Epargne à Terme	166	12,0%
Comptes de chèques	76	6,4%
Ensemble	396	6,4%

L'épargne bancaire, qui avait fléchi en 2009 avec le recul des encours sur livrets, progresse en 2010 sous l'impulsion de la gamme d'épargne à terme Tonic et Terme 48 (135 M€) et des livrets fidélité (105 M€).

L'épargne financière inscrite au bilan du groupe progresse de 13,1% dont 32,7 M€ de variation nette des encours de Parts B. Les titres de créances négociables placés auprès de la clientèle croissent de 7 M€.

Les autres produits d'épargne financière, qui n'affectent pas le bilan du groupe sont en repli généralisé, avec en premier lieu les Opcvm monétaires (-34% de variation soit une décollecte de 82 M€), peu attractifs au regard du niveau général des taux. Seule l'épargne salariale

poursuit une progression régulière depuis 5 exercices atteignant 40 M€.

L'épargne assurance avec 177 M€ de progression de ses encours et 140 M€ de collecte, maintient sa dynamique retrouvée en 2009 après la crise financière (147 M€ de collecte).

LES CRÉDITS

A 1 826 M€ de production de crédits, l'exercice 2010 dépasse 2007, qui affichait une production de 1 791 M€. La production augmente de 20,6% par rapport à l'exercice précédent :

- la production des crédits à la consommation avec 278 M€ progresse de 10,3% sur un an permettant une stabilisation des encours,
- la production des crédits à l'habitat franchit la barre symbolique du milliard à 1 018 M€, soit une progression de 39,5% par rapport à 2009,
- la production des crédits aux professionnels est stable à 0,3%, et l'encours croît de 4,5%,
- les concours à l'agriculture reculent légèrement de 2,6%, mais l'encours global en portefeuille progresse de +6,6%.

La forte dynamique qui a caractérisé le marché du crédit à l'habitat, a animé le réseau tout au long de cette année et s'explique par des niveaux de taux historiquement bas et par l'anticipation de l'annulation de certaines mesures fiscales attractives en 2011. Les crédits à la consommation soutiennent également ce bon niveau de production.

L'encours global net des douteux progresse de 8,4% à 7496 M€.

En Millions €	Production 2010	Variation	Encours 2010	Variation encours N-1
Crédits à la Consommation	278	10,3%	496	2,7%
Crédits à l'habitat	1018	39,5%	4 641	10,6%
Crédits aux professionnels	382	0,3%	1 477	4,5%
Crédits à l'agriculture	147	-2,6%	557	6,3%
Crédits non amortissables	30	NS	262	12,9%

ASSURANCE IARD

Le portefeuille du groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 367 787 contrats domiciliés dans les Assurances du groupe Crédit Mutuel contre 350 557 un an auparavant, soit une progression de 4,9%.

ANALYSE DU BILAN

En Millions €	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	150	142	8	6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18	22	-4	-17%
Instruments dérivés de couverture	52	40	12	31%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 594	1 146	447	39%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	1 952	2 090	-138	-7%
Prêts et Créances sur la clientèle	7 534	6 955	579	8%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	276	478	-202	-42%
Compte de régularisation	269	250	19	8%
Immobilisations	51	53	-3	-5%
Total Actif	11 896	11 177	719	6%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2	0	6%
Instruments dérivés de couverture	76	79	-2	-3%
Dettes envers les établissements de crédit	696	667	29	4%
Dettes envers la clientèle	6 631	6 234	397	6%
Dettes représentées par un titre	2 573	2 502	72	3%
Comptes de régularisation	173	170	3	2%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	39	41	-2	-5%
Capitaux propres	1 705	1 483	223	15%
Total Passif	11 896	11 177	719	6%

La progression du total du bilan de 6 % traduit l'accroissement global de l'activité du Groupe.

A l'actif, le poste « Caisses et Banques Centrales » croît de 6% à 150 M€ avec l'augmentation du montant des réserves obligatoires à constituer auprès de la Banque de France. Cette variation est à mettre en perspective avec la variation du poste des Dettes envers la clientèle, dont 2 %

sont appelés au titre de la constitution de ces réserves.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, sont enregistrés des titres en juste valeur sur option mais également les justes valeurs des positions sur dérivés. Le passif ne comprend que des positions « passifs » sur dérivés.

L'analyse détaillée par stratégies de ces postes est la suivante :

En Millions €	2010	2009	Variation	% var
Obligations assets swappées en JVRO	14	14	0	1%
EMTN en JVRO	0	4	-4	-100%
Swaps de couverture obligations	-1	-1	0	4%
<i>Actif</i>	1	1		
<i>Passif</i>	-2	-2		
Portefeuille de caps	2	4	-1,54	-39%
<i>Actif</i>	2	4		
<i>Passif</i>	0	0		
JVR Actifs	18	22	-4	-19%
JVR Passifs	-2	-2	0	10%

Le poste des actifs financiers à la juste valeur par résultat diminue de 3,8 M€ à 18 M€ suite à la cession d'un investissement.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie réalise des opérations de « caps » afin de couvrir, d'une part, ses portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés, et d'autre part, son risque de transformation. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les instruments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

Les postes « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif, enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs taux fixe sont affectés à une partie du portefeuille de crédits à la clientèle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et les swaps prêteurs inflation (assimilation à un taux fixe en gestion de bilan) sont affectés à une partie des positions livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste « dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions considérées. Les tests

d'efficacité de couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2010, l'évolution des postes est la suivante :

En Millions €	2010	2009	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	45	34	10,57	31%
Swaps/titres acquis	-11	-3	-8,42	281%
Swaps clientèle et Inflation	-70	-70	-0,25	0%
Position nette actif/passif	-37	-39	1,9	-5%

Les positions sur titres émis sont prêteuses du taux fixe. Elles profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les positions à la clientèle sont emprunteuses du taux fixe. Même si les niveaux de taux se sont tendus sur les maturités à moyen et long terme de la courbe, leur juste valeur demeure négative.

Le volume des actifs financiers disponibles à la vente atteint 1594 M€ soit un accroissement de 447 M€. Le poste se ventile de la façon suivante :

En Millions €	2010	2009	Variation	% de variation
Titres de Placement	684	394	290	74%
Participations	9	6	3	39%
Parts dans les entreprises liées	901	746	155	21%
Total Actifs Disponibles	1 594	1 146	448	39%

Le tableau des variations se décompose comme suit :

En Millions €	2009	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2010
Titres de Placement	394	-17	402	-107	12	684
Participations	6		3			9
Parts dans les entreprises liées	746		20	-4	139	901

Les acquisitions dans les entreprises liées concernent des réinvestissements de dividendes au capital des ACM Iard pour 5,4 M€, Groupe des ACM SA pour 9 M€ et une augmentation de capital de Volney Développement pour 5,4 M€ à laquelle la Caisse Fédérale a souscrit. Les cessions comprennent la vente totale des lignes SA Sodelem, Bail Entreprises et Synergie finance.

La variation de juste valeur se décompose comme suit en K€ :

ACM SA	102 023
ACM Iard	11 616
BFCM	12 232
Euro Information	11 797
CIC	8 200
Autres (dont cessions)	-6 877
Total Variation	138 991

Pour les sociétés non cotées, les évaluations sont fournies par l'entité qui dispose du contrôle.

Les prêts et créances sur Etablissements de crédit sont en repli de -138 M€, principalement à cause de la décollecte sur les livrets centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de -48 M€, la diminution des disponibilités sur les comptes courants ouverts dans les établissements de tête du Crédit Mutuel national pour -60 M€ et le solde de -20 M€

en diminution des concours accordés aux établissements de crédit.

Les crédits à la clientèle progressent de 579 M€ soit plus de 8% à 7.534 M€, sous l'impulsion des concours à l'habitat.

Le poste des actifs détenus jusqu'à l'échéance est en repli de -202 M€ à 276 M€. Cette variation traduit la volonté de réduction de l'exposition du Groupe sur ses activités de portefeuille pour compte propre. La variation comprend -211 M€ de remboursements sur les lignes en gestion extinctive et 9 M€ d'acquisitions de papier d'Etat.

Au passif, le besoin en ressources de Trésorerie s'accroît modérément de 29M€, dont 20 M€ d'emprunt en blanc et 9 M€ de remise de titres en pension livrée. Les dépôts à la clientèle progressent de 397 M€, dont 161 M€ sur les différents livrets et comptes d'épargne réglementée, 149M€ sur les comptes à terme et 86 M€ sur les comptes courants.

Les dettes représentées par un titre augmentent de 72 M€, avec 50 M€ pour les émissions hypothécaires et autres Titres de Créances et 22 M€ pour les bons de caisse.

Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31/12/2009	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31/12/10
Réserves consolidées	576,8	45,6		0,6			-0,6		622,4
Report à nouveau	0,5	9,0	-9,0						0,5
Primes d'émission	9,5								9,5
Gains ou Pertes Latents	506,4					151,2	-0,4		657,2
Capital	334,8			51,4	-18,7				367,5
Résultat	54,6	-54,6						48,1	48,1
Total Situation Nette	1 482,6	0,0	-9,0	52,0	-18,7	151,2	-1,0	48,1	1 705,2

La situation nette du groupe progresse principalement par la variation positive de la juste valeur de ses actifs financiers de 151,2 M€, l'augmentation nette de capital pour 52 M€ et le résultat de l'exercice pour 48,1 M€.



■ LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En Millions €	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	147	131	16	12%
Commissions nettes	102	93	9	10%
Gains ou pertes sur portefeuille à la JV par résultat	1	4	-3	-85%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV	22	-7	29	-425%
Résultat des autres activités	-2	1	-3	-449%
PRODUIT NET BANCAIRE	269	221	48	22%
Charges générales d'exploitation	-155	-158	3	-2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	114	63	51	80%
Coût du Risque	-51	-8	-44	576%
RESULTAT D'EXPLOITATION	63	56	7	13%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	115%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	63	56	7	13%
Impôt sur le résultat	-15	-1	-14	1123%
RÉSULTAT NET TOTAL IFRS	48	55	-6	-12%
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	ND%
RESULTAT NET	48	55	-6	-12%

A 269 M€, le produit net bancaire progresse de 48 M€ en 2010 :

- la marge nette d'intérêts progresse de 16 M€,
- les commissions nettes sont en hausse de 9M€,
- le résultat des portefeuilles en juste valeur est en repli de 3M€ mais reste positif en terme de contribution au résultat
- le portefeuille de titres disponibles à la vente génère 22 M€ de résultat, dont 18 M€ de revenus sur titres à revenu variable et 3,4 M€ de plus-values attachées aux cessions SA Sodelem et Bail Entreprises.

Les charges générales d'exploitation sont maîtrisées à -155 M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 57,6% contre 71,5% l'année précédente.

Compte-tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de 51 M€ à 114 M€.

Le coût du risque marque une inflexion importante à -51,1 M€ et se décompose ainsi :

	2010	2009	Variation en montant	variation en %
Provisions sur base individuelle	-18,9	-16,2	-2,8	15%
actualisation des provisions	0,3	-2,3	2,6	904%
Provisions sur base collective	-0,8	-0,8	0,0	2%
Provisions sur titres de créances douteuses	-31,6	11,7	-43,3	137%
Total risques	-51,1	-7,6	-43,5	85%

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation interne du groupe CM-CIC) est dotée de hauteur de 0,8 M€. Les provisions sur base individuelle enregistrent une dotation de 2,8 M€. L'essentiel de la dotation provient des opérations de déclassement intervenues sur les portefeuilles titres (voir § sur les événements significatifs).

Compte-tenu d'une charge d'impôt de -15 M€, le résultat net IFRS 2010 ressort en baisse de 12,7% à 48,1 M€.

■ RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES 5 EXERCICES PRÉCÉDENTS

Tous les chiffres sont présentés en norme IFRS.

En milliers €				
2005	2006	2007	2008	2009
64 249	58 318	60 388	6 969	54 603

■ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du groupe de la façon suivante :

En millions €	2010	2009	% de variation
Groupe bancaire	47,82	53,60	-11%
Volney Développement	0,18	-0,09	+300%
Acman	0,13	0,18	-28%

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

■ CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).



FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

■ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

■ POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des

En millions €	Bâle I		Bâle II	
	2010	2009	2010	2009
Fonds propres de base (Tiers one)	1 039	968	1 039	968
Fonds propres complémentaires	299	235	299	239
Déduction des participations Ets Crédits	-99	-199	-113	-210
Risques pondérés	7 406	6 637	5 286	5 210
Ratio global	16,74%	15,13 %	21,32%	19,13 %
Ratio Tiers One	13,36%	13,08 %	16,83%	16,47 %

contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles,

validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

Arriérés de paiement (en K€)	31.12.2010				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	126 721	670	0	0	127 391
Administrations centrales	124	0	0	0	124
Institutions non établissements crédit	12 277	0	0	0	12 277
Grandes entreprises	14 133	0	0	0	14 133
Clientèle de détail	100 187	670	0	0	100 857

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

Éléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation nationale déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+)

et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la banque de détail

Un traitement des dossiers non centralisé

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et

de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition (en K€)	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	1 951 833	2 090 133
Clientèle	7 580 413	6 981 442
Exposition brute	9 532 246	9 071 575
Dépréciations		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-91 756	-81 368
Exposition nette	9 440 490	8 990 207

	31.12.2010 en %	31.12.2009 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	76,4%	76,7%
Entreprises	13,6%	14,0%
Grandes entreprises	6,3%	6,0%
Financements spécialisés	0,0%	0,0%
Autres	3,7%	3,3%

Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	34,6%	30,5%
Europe hors France	43,0%	48,8%
Autres pays	22,4%	20,7%

(en K€)	31.12.2010	31.12.2009
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	146 512	140 498
Dépréciation individuelle	-83 659	-74 046
Provision collective des créances	-8 097	-7 322
Taux de couverture global	62,6%	57,9%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	57,1%	52,7%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de Distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

RISQUE DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et

limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un montant de créances sur la clientèle de 428 M€ et un encours de titres de 411 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2010.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couverture.
- Le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- Les marges dégagées sur les portefeuilles
- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Service Trésorerie et Gestion Financière. L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2010 s'élevait à 3 059 M€, en augmentation de 84 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité,

un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre 2010, ce coefficient s'élevait à 123%, pour une norme de 100%.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2010, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 108,4 % contre 108,6 % au 31 décembre 2009.

RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil

d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

==> relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;

==> relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité 31.12.2010

	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an
Maturités résiduelles contractuelles			
Actif			
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	40	42	266
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	-	-	-
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	717	1 586
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	557 387	170 769	647 626
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	19 497
Autres actifs (sans analyse et par part.)	17 370	159 499	137
Passif			
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	2	37	94
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 249	716	9 077
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 118 086	673 714	972 921
<i>Dépôts d'administrations centrales</i>	1 399	-	4
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	143 171	38 333	58 192
<i>Dépôts d'institutions non éts de crédit</i>	864	-	-
<i>Dépôts de grandes entreprises</i>	206 340	11 192	7 922
<i>Dépôts de la clientèle de détail</i>	4 334 818	94 588	221 498
<i>Titres de dette, y compris les obligations</i>	431 494	529 601	685 305
Autres engagements	1 563 684	235 525	749 020

réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2010, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de

production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursements anticipés pour les prêts à la clientèle.

> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
400	613	2 512	-	3 873
-	-	14 196	-	14 196
2 917	16 650	30 368		52 352
795 256	1 813 068	5 455 872	15	9 439 993
49 042	44 254	162 787	-	275 580
82	58		4	177 150
1 228	324	417	-	2 102
7 899	19 930	37 492		76 363
610 666	1 169 723	1 318 048	37 538	9 900 696
5	2 012	123		3 543
124 110	175 824	161 554		701 184
				864
30 276	34 466	22 228		312 424
389 122	566 501	704 626		6 311 153
67 153	390 920	429 517	37 538	2 571 528
166 906	161 395	38 793	36 200	2 951 523

Au 31 décembre 2010, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de 75 M€ en fonds propres supplémentaires.

RISQUE DE CHANGE

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

RISQUE DE MARCHÉ

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau de la Caisse Fédérale, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

L'allocation de fonds propres et les limites de chacun des portefeuilles sont décidées annuellement par un comité stratégique présidé par le Directeur Général et validé par le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale.

Mensuellement des comités ad-hoc, présidés par le Directeur Financier suivent l'évolution des performances et des risques de chacun des portefeuilles.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 4 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de capitalisation long terme

Le portefeuille est investi principalement sur des Fonds prenant essentiellement la forme d'OPCVM de droit français. Il se décompose en 2 poches d'investissement, une première dite directionnelle investie sur du risque de taux et action, et une seconde dite alternative, investie sur des fonds de gestion alternative.

Au sein de la poche alternative, des investissements à vocation extinctive ont été isolés suite à l'affaire Madoff de décembre 2008. Des ordres de rachat ont été passés et certains gérants ont activé des « gates » et mis en place des stratégies de désinvestissements isolant « des sides pockets » empêchant une sortie des

fonds. Au 31 décembre 2010, il restait 8 fonds pour un montant total de 6,3 M€ au sein de cette poche.

Au 31 décembre 2010, l'encours total du portefeuille était de 153 M€ contre 132 M€ à fin 2009.

La performance 2010 s'élève à 4,35 %.

Le résultat net économique du portefeuille s'élevait à 1,3 M€, net des coûts de portage (1,5 M€).

Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à un horizon temporel donné selon une probabilité fixée dans un intervalle de confiance donné. Sur ce dernier critère, l'établissement a retenu le seuil de 95%, seuil jugé robuste lors d'analyses rétrospectives qui visent à s'assurer de la fiabilité du modèle en conditions normales de marché. L'horizon temporel est fixé à 10 jours pour les actifs de taux et d'actions, et 1 mois pour les supports de gestion alternative dont les fréquences de valorisation suivent très souvent cette périodicité. Ce montant exprime le risque maximal de perte avec une probabilité de 95% dans le délai choisi. Au 31 décembre 2010, le montant de VaR se répartit comme suit :

	VaR 10J 95 %	VaR 1 mois 95 %
Taux et actions	0,68 M€	-
Gestion alternative	-	1,80 M€

Portefeuille de distribution

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de distribution était scindé en 3 sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux,
- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis par des établissements de crédit et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit,
- un portefeuille de créances douteuses.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille a dégagé un résultat global négatif de 27 M€.

Le portefeuille en gestion directe affiche un résultat positif de 2,3 M€. L'exercice a été principalement marqué par le déclassement de 4 titres CMBS (voir événements significatifs) et une dotation pour dépréciation durable de 13,88 M€.

Le résultat du portefeuille de gestion extinctive s'établit à 0,4 M€. Un investissement de 20 M€ dans Allied-Irish Bank a été déclassé (voir événements significatifs), suite aux offres

d'échanges effectuées par le gouvernement irlandais sur les titres d'Anglo Irish Bank. Une provision de 16 M€ a été constituée.

L'encours du portefeuille douteux a donc progressé de 42 M€. Une provision complémentaire de 4 M€ a été passée sur le titre Fleet Street 3, déclassé au cours de l'exercice 2009. Le total du coût du risque des portefeuilles pour 2010 est donc de 30 M€.

Portefeuille de capitalisation court terme

Ce portefeuille a été créé en 2010. Il a vocation à être investi uniquement en fonds monétaires et peu volatils.

Au 31 décembre 2010, son encours était de 180 M€ et sa performance sur l'année s'établissait à 0,45%.

Portefeuille d'actifs illiquides (classés en actifs disponibles à la vente)

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Au cours de l'exercice, 3 nouveaux investissements ont été effectués pour un montant total de 12 M€.

L'encours global maximum du portefeuille au 31 décembre 2010 s'établit à 37 M€, dont 25 M€ en Private Equity, 5 M€ en immobilier, 4 M€ en arbitrage d'ABS et 3 M€ en infrastructure.

À cette date, 23 M€ étaient effectivement engagés, dont 13 M€ en Private Equity, 5 M€ en immobilier, 4 M€ en arbitrage d'ABS et 1 M€ en infrastructure. Ces activités financières sont réglementées par une Charte des Activités Financières créée en 2009, et validée annuellement par la Direction Générale.

LE RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-I-01 modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31 décembre 2010 a été mise en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents.

Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs les taux des coefficients de pondération sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle. Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres du groupe.

Au 31 décembre 2010, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2010 sont exigibles et réglées dans un délai de trente jours.

BILAN ET PERSPECTIVES

De nombreux experts anticipent une année 2011 assez proche de la précédente, avec l'espoir de voir se confirmer le retour d'une croissance plus ferme dans les pays développés et une croissance toujours soutenue dans les pays dits « émergents ». Il subsiste pourtant de grandes interrogations et un risque non négligeable de rechute. A ce titre, la capacité de l'Europe à parler d'une seule voix, et à soutenir fermement les pays les plus fragiles de son union sera déterminante pour l'ensemble des marchés européens. Quant aux Etats-Unis, la question relative à la vigueur de la croissance sans soutien de l'état fédéral après l'arrêt des politiques de relance prévu au printemps 2011 animera inévitablement l'ensemble des marchés mondiaux.

Dans ce contexte, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie inscrira sa démarche dans la continuité de l'exercice 2010, avec la réduction de ses engagements contractés pendant les années qui ont précédé la crise de 2008 et affirmera encore plus, s'il était nécessaire, sa volonté toujours plus forte d'être une banque mutualiste à dimension humaine « acteur » du développement de sa région et du Crédit Mutuel.

LISTE DES MANDATS

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR DANIEL LEROYER

Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- CREAVENIR (Association)
- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois
- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Membre du Conseil de Surveillance

- CIC

Administrateur

- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SASACMAN)
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au Conseil d'Administration

- GIE CLOE SERVICES

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse- Normandie au Conseil d'Administration

- SAS Volney Développement
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

MONSIEUR BERNARD AUBRY

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut-Anjou

MONSIEUR JEAN-LUC BIGARÉ

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SASACMAN)
- URSSAF
- Caisse Congés Payés Bretagne

Président Directeur Général

- SAS PLAFITECH

Trésorier

- Laval Développement
- Fédération BTP 53

Gérant

- SCI LORKA
- SCI LA PAIX
- SCI BAC

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal – Changé

MONSIEUR ERIC BUYSSENS

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien

MADAME NOËLLE CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

MONSIEUR JEAN-YVES DROTS

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Granville

MONSIEUR MICHEL LAMBERT

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Pré-en-Pail et des Avaloirs

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR JACKY MICHEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Alençon Centre

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- AFAID

MONSIEUR JEAN-LUC RAVENEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Coullaines

MONSIEUR JEAN-CLAUDE SOUAVIN

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- CREAVENIR

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SASACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

MONSIEUR MICHEL ANGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

MONSIEUR ROGER AURY

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Argentan

Associé

- AURY Fermetures

MONSIEUR STÉPHANE BIGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage

MONSIEUR JEAN-MARC BUSNEL

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS VOLNEY DEVELOPPEMENT

- ACOME

- ACOME WUHAN (Chine)

- ACOME SRL ITALIA (Italie)

- ACOME IBERICA (Espagne)

- URSCOP

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire-du-Harcouët

- ACOME XINTAI (Chine)

MADAME GHISLAINE COUALLIER

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Présidente du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude Luché-Pringé

MONSIEUR BERNARD FÉRON

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances

MONSIEUR JEAN-PIERRE GAUMÉ

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
- Association BRIO

Autres

- Association Inter Bio Pays-de-la-Loire
- Saprobat
- Earl des Nizières
- SCI du Biopôle du Bocage

MONSIEUR ALAIN LEMÉE

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse-Royale

Président

- SAS Maine Impression

MONSIEUR GUY MAZÈRES

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Trésorier

- Société des Courses de Valognes

MONSIEUR JACQUES PASQUIER

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Avesnières
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SASACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- Symbiose 53
- Green Village (Trésorier)

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR PASCAL PRIEUR

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel d'Allonnes

Gérant

- SCI SARMELI

MONSIEUR PATRICE PROVOST

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-James

MONSIEUR DANIEL RÉGEREAU

Vice-Président du Conseil d'Administration

- CREAVERNIR
- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SASACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

MONSIEUR JEAN-LUC RONDEAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- ACADEA

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche

Trésorier

- OGEC Notre Dame

MONSIEUR BERNARD SÉROT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

MONSIEUR NICOLAS VICTOR

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois-Croix

Gérant

- SARL B.A.A.C

MONSIEUR JOËL VIEL

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Président

- Association Espoir Santé
- Association Solidarité Amitié Manche Alba

Secrétaire

Association Manche Roumanie

Trésorier

- Association ANEHP

MADAME AUDE BESTIN

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorière

- Laval Arts Martiaux

MONSIEUR DANIEL LANDELLE

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MADAME GINETTE MAHMOUDI

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR HUBERT THOREAU

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Service Conseil Logement 53

Trésorier

- Laval Mayenne Technopole

COMITÉ D'ENTREPRISE

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

En Milliers €

Actif	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales, CCP	1a	150 437	142 382
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a,2c,	18 069	21 720
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	52 352	39 872
Actifs financiers disponibles à la vente	2c,5a, 5b	1 593 596	1 146 487
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1a	1 951 833	2 090 133
Prêts et créances sur la clientèle	6a	7 488 657	6 900 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	45 185	55 181
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	275 580	477 576
Actifs d'impôts courants	9a	75 387	68 856
Actifs d'impôts différés	9b	16 588	13 336
Compte de régularisation et actifs divers	10a	177 364	167 945
Immeubles de placement	12	211	484
Immobilisations corporelles	13a	50 295	52 630
Immobilisations incorporelles	13b	0	7
Total de l'actif		11 895 554	11 176 683

Passif	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,2c,	2 102	1 974
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	76 363	78 663
Dettes envers les établissements de crédit	1b	695 558	666 698
Dettes envers la clientèle	6b	6 630 941	6 233 666
Dettes représentées par un titre	15	2 571 528	2 498 224
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	1 850	3 477
Passifs d'impôts courants	9a	29 476	26 049
Passifs d'impôts différés	9b	12 409	10 780
Compte de régularisation et passifs divers	10b	130 833	133 141
Provisions techniques des contrats d'assurance	16	0	0
Provisions pour risques et charges	17	39 264	41 445
Capitaux propres totaux		1 705 230	1 482 566
Capitaux propres part du Groupe		1 704 227	1 482 151
Capital et réserves liées	19a	377 003	344 261
Réserves consolidées	19a	621 849	576 896
Gains ou pertes latents ou différés	19b	657 239	506 391
Résultat de l'exercice		48 136	54 603
Intérêts minoritaires		1 003	415
Total du passif		11 895 554	11 176 683

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

En Milliers €

Actif	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	21	401 401	425 669
Intérêts et charges assimilés	21	-254 653	-294 650
Commissions (produits)	22	117 005	108 128
Commissions (charges)	22	-14 994	-15 411
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	556	3 707
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24	21 889	-6 739
Produits des autres activités	25	1 928	2 629
Charges des autres activités	25	-3 927	-2 056
Produit net bancaire IFRS		269 205	221 277
Charges générales d'exploitation	26	-148 468	-151 105
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles	26c	-6 415	-6 760
Résultat brut d'exploitation IFRS		114 322	63 412
Coût du risque	27	-51 062	-7 557
Résultat d'exploitation IFRS		63 260	55 855
Gains ou pertes sur autres actifs	28	-71	-33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	29	0	0
Résultat avant impôt IFRS		63 189	55 822
Impôts sur les bénéfices	30	-15 033	-1 229
Résultat net		48 156	54 593
Intérêts minoritaires		20	-10
Résultat net		48 136	54 603

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net		48 156	54 593
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		150 819	33 078
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31, 32	150 819	33 078
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		198 975	87 671
Dont part du Groupe		198 984	87 665
Dont part des intérêts minoritaires		-9	6

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En Milliers €

	31.12.10	31.12.09
Résultat net	48 156	54 593
Impôt	15 033	1 229
Résultat avant impôt	63 189	55 822
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 465	6 632
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-50	115
+/- Dotations nettes aux provisions	40 056	-33 682
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-3 330	3 885
+/- Autres mouvements	28 055	31 903
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	71 196	8 853
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	95 642	-83 649
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-212 653	-146 309
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-221 270	-167 535
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-21 263	-19 206
- impôts versés	-32 158	-16 602
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-391 702	-433 301
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-257 317	-368 626
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (a)	181 734	167 818
+/- Flux liés aux immeubles de placement	244	-248
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 144	-5 523
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	177 834	162 047
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	24 314	54 223
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (b)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	24 314	54 223
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-55 169	-152 356
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-257 317	-368 626
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	177 834	162 047
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	24 314	54 223
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	301 432	453 788
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	142 305	135 455
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	159 127	318 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	246 263	301 432
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	150 358	142 305
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	95 905	159 127
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-55 169	-152 356

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En Milliers €</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actif DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2008	274 096	9 495	576 374	473 329	6 969	1 340 263	409
Affectation du résultat (N-1)			6 969		-6 969	0	
Variation du capital de la mère	60 670					60 670	
Distribution de la mère			-6 447			-6 447	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif DALV				33 062		33 062	16
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					54 603	54 603	-10
Situation nette 31/12/2009	334 766	9 495	576 896	506 391	54 603	1 482 151	415
Affectation du résultat (N-1)			54 603		-54 603	0	
Variation du capital de la mère	32 674					32 674	600
Distribution de la mère			-8 961			-8 961	-3
Correction de situation nette		68	-689	-368		-989	
Variation PM/MV actif DALV				151 216		151 216	-29
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					48 136	48 136	20
Situation nette 31/12/2010	367 440	9 563	621 849	657 239	48 136	1 704 227	1 003

(1) DALV : disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2010, se décomposent en :

- réserve légale	11 448
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	424 062
- autres réserves	126 668
- report à nouveau	390
	<u>621 849</u>

Rémunération du capital :

Il sera proposé une rémunération globale de:

- 1 175 K€ au titre des parts d'actionnaires non coopérateurs
- 7 568 K€ au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tel.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2010 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

Déclassement en douteux de lignes de « Commercial Mortgaged Back Securities » (CMBS)

Dans le cadre de son activité pour compte propre, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est indirectement exposé sur l'immobilier commercial ouest européen hors Royaume Uni, par la détention de parts émises par des véhicules de titrisation, dits « Commercial Mortgaged Back Securities (CMBS) ».

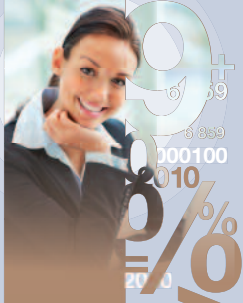
Ces investissements sont comptabilisés en « actifs détenus jusqu'à échéance ».

Au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances) supportées par de nombreuses structures au cours du premier semestre 2010, le Groupe a décidé de procéder au déclassement de certains de ces investissements sur une base individuelle.

Au 31 décembre 2010, le montant total investi était égal à 90,62 M€ en valeur d'acquisition, dont 29,48 M€ ont été déclassés et une provision de 18,68 M€ a été enregistrée.

Synthèse des expositions déclassées (en millions d'Euros)

Nom de l'exposition	Valeur comptable 12.2010	Provisions 12.2009	Dotation aux provisions 2010	Provisions 12.2010	% provisionné
Fleet Street 3 A2	9,05	4,80	4,25	9,05	100%
Fleet Street 2 A	7,97	0	2,63	2,63	33%
Opera Uni A	2,46	0	0,50	0,50	20%
Opera Germany 2 A	5,00	0	1,50	1,50	30%
Windermer XII B	5,00	0	5,00	5,00	100%
TOTAL	29,48	4,80	13,88	18,68	63%



Les éléments d'appréciation du déclassement sont les suivants :

Fleet street 3 - Tranche A2 – 9,05 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A2 pour un montant de 9,05M€. Le portefeuille est constitué de 411 propriétés situées en Allemagne et aux Pays-Bas, refinancées par 2 prêts arrivant à échéance en 2011, tous deux en attente de restructuration (Watch List). Le marché anticipe une restructuration et une extension de la maturité.

Ce titre avait été provisionné à hauteur de 50% en 2009. Fin 2010, il a été pris la décision de porter la provision à 100% et une dotation de 4,25M€ a été passée.

Fleet Street 2 – Tranche A – 7,97 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A1 pour un montant résiduel de 7,97 M€. Ce CMBS titrise la part senior d'un prêt octroyé à Goldman Sachs pour le portefeuille immobilier appartenant à Whitehall Funds et Karlstadt Quelle AG. Les propriétés sont basées exclusivement en Allemagne.

Suite à la faillite des filiales du groupe Archandor le 10 juin 2009, le prêt est passé en Special Servicing. La maturité du prêt a été étendue à 2014. Les tranches mezzanine ont été ramenées à 0 en mai 2010, suite à une *Appraisal Reduction*. Le consortium mené par Berggruen Holdings Ltd associé à BCBG Max Azria a racheté les filiales d'Archandor en faillite et a, entre autres, demandé une révision du *Master Lease Agreement*, entraînant ainsi une baisse et un plafonnement des loyers.

En cas d'échec de Berggruen, la valeur des propriétés et leur liquidité sur le marché rendraient le refinancement des prêts problématique en 2014.

Le titre a été provisionné à hauteur de sa valeur de marché, soit une dotation de 2,63 M€.

Opera Uni – Tranche A – 2,46 M€

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie possède la tranche A1 pour un montant de 2,46 M€. Ce CMBS finance un portefeuille de 222 propriétés aux Pays-Bas et 1 en Belgique. En février 2010, le prêt sous-jacent est passé en *Special Servicing* et un *Standstill Agreement* a été signé. Il prévoit la cession d'une partie des propriétés et le refinancement d'autres

jusqu'en février 2012. Il est principalement basé sur un retour à la liquidité du marché immobilier néerlandais en 2011 et 2012. Dans le cas contraire, la maturité serait de nouveau étendue. La valorisation retient un prix estimé de marché, soit une dotation de 0,5 M€.

Opera Germany 2 – Tranche A – 5 M€

Ce CMBS finance la part senior d'un prêt octroyé à EuroHyp AG. Il porte sur un portefeuille de 4 centres commerciaux situés en Allemagne. Le 09 décembre 2009, un Restructuring agreement a été signé et le prêt a été étendu de 2 ans à octobre 2013. La valorisation retient un prix estimé de marché, et une provision de 1,50 M€ a été passée.

Windermer XII – Tranche B – 5 M€

Ce CMBS titrise la part senior d'un prêt qui a été octroyé à Lehman Brothers Bankhaus AG pour le refinancement de la tour « Cœur Défense ». Depuis la demande au tribunal de protection de l'emprunteur en 2008, la performance de la tour s'est fortement détériorée et le prêt a été transféré à un *Special Servicer*. Il n'est en outre plus couvert suite à la faillite de Lehman qui était la contrepartie des swaps et des caps. Indépendamment des aléas juridiques, et en considérant que le prêt est en défaut, les principaux risques portent donc sur la baisse de la valeur de la propriété, l'absence de couverture, la diminution des revenus et la stratégie de refinancement du prêt en 2012.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur la tranche A2 à hauteur de 5M€ et a provisionné 100% de son investissement

Déclassement et provisionnement TSR Allied-Irish Bank

Dans le cadre de son activité financière d'investissement pour compte propre, le groupe détient 20 M€ de titres subordonnés remboursables à échéance 23 mars 2015 émis par la banque irlandaise Allied-Irish Bank. Ces titres étaient comptabilisés en « actifs disponibles à la vente ».

Or, le secteur bancaire irlandais, après l'islandais, est sans aucun doute celui qui a le plus souffert de la crise survenue en 2008 après le défaut de Lehman Brothers. En 2010, malgré l'injection massive de capital réalisée par le gouvernement irlandais, la qualité de crédit des 3 principales banques s'est détériorée et elles ont été nationalisées.

Si ces recapitalisations ont évité la cessation de paiement, et donc officiellement la faillite, les difficultés des banques irlandaises n'ont eu de cesse de s'accumuler au fil des mois. Les agences de notation ont alors dégradé ces établissements, avant d'abaisser la notation du pays lui-même. Ainsi Allied-Irish Bank est passée successivement d'une notation Aa2 en 2008 à A1 puis A2 en 2009 et enfin Ba3 en novembre 2010. Fin 2010, l'Etat irlandais a imposé une restructuration des dettes junior et senior des deux autres banques de l'île, à savoir Anglo-Irish Bank et Bank of Ireland.

Les conséquences financières de ces restructurations ont incité à déclasser en portefeuille douteux et enregistrer une provision de 80%. Ce taux est basé sur le traitement comparable supporté par les porteurs de titres subordonnés similaires des établissements irlandais concurrents d'AIB. L'impact de la dotation sur le résultat de l'exercice se monte à 16 millions d'euros en coût du risque.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Transmission Universelle de Patrimoine de l'entité SOCREAL

Conformément à la décision du 11 mai 2010 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la SA SOCREAL a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en date du 1^{er} juin 2010.

Cette transmission Universelle de Patrimoine n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés, tant au niveau du résultat que des capitaux propres (cf. note 1).

Cession des Titres de participation SA SODELEM

Au cours de l'exercice, la société de crédit-bail SA SODELEM a été absorbée par la filiale spécialisée du groupe national, CM-CIC Bail. A cette occasion, le CIC a procédé à l'acquisition de l'intégralité des actions détenues par les différents actionnaires de la SA SODELEM.

Le Groupe qui détenait une position de 2,1 M€ du capital de la SA SODELEM soit 8% de son capital total, a cédé l'intégralité de ses titres.

Cette cession génère une plus-value de 2,53 M€, comptabilisée sur la ligne des « Gains ou Pertes Nets sur Portefeuille Disponible à la Vente ».

Résiliation des instruments financiers de Macro-couverture

L'activité de distribution de crédit a été marquée en 2010 par une forte production et un montant important de renégociations des créances clientèle, modifiant ainsi les impasses actif/passif. Le poids des nouveaux dossiers (production nouvelle et renégociée) est devenu proportionnellement plus important dans le taux de rendement moyen du stock global. Les opérations de couverture réalisées au fil des ans dans le cadre de la politique de gestion de bilan, en particulier sous forme de swaps de taux emprunteurs du taux fixe, se sont avérées après analyse moins efficaces qu'à l'origine. Sans modifier le montant notionnel global qui ajuste l'exposition au risque de taux, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a substitué au sein de son portefeuille de couverture des swaps de taux de maturité moyenne de 4 ans d'un montant total de 175 M€, à de nouveaux swaps de durée plus courte. Ces opérations ont entraîné le versement de soultes de résiliation de 14,58 M€, dont une perte actuarielle de 12,41 M€ qui affecte la marge de taux d'intérêt de la Caisse Fédérale.

Événements survenus après la clôture de l'exercice : néant.

■ PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIÉ Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

9 = €

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

• Variation du périmètre

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2010, le périmètre du groupe a connu l'évolution suivante :

1.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31.12.2010 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,0%	90,0%	I.G	390	199	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	484	136	Société de courtage d'assurance

(IG= intégration globale)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN,
- de la SNC SIDEL, détenue à 50.00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris

Transmission Universelle de Patrimoine de l'entité SOCREAL

Conformément à la décision du 11 mai 2010 du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, la SA SOCREAL a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en date du 1^{er} juin 2010.

La SA SOCREAL, détenue à 100% par la Caisse Fédérale depuis le 1^{er} juin, était déclarée au 31 décembre 2009, comme Unité Fille Intégrée Globalement à 99,99 %. Au 31 décembre 2010, elle est déclarée comme Unité Fille Sortante.

Cette transmission Universelle de Patrimoine n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés, tant au niveau du résultat que des capitaux propres.

celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

NOTE 3

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe ;

- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne soit pas concerné ;

- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9.

- le groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux

crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

• Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Créances ».

• Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêtés contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variables, c'est le



dernier taux contractuel connu qui est retenu. L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradations internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

• **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

■ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence

normale.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ **Hiérarchie de la juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif,
- Niveau 2 : à la juste valeur reposant sur un cours de marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des

informations de marché observables,
- Niveau 3 : correspond à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

■ Classification

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;

b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :

- l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
- la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

■ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

• Actifs financiers disponibles à la vente

■ Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés

ni en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité », ni en « juste valeur par résultat ».

■ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

■ Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente

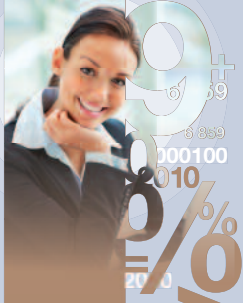
a) *Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres



instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

■ Classification

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

■ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

■ Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation

de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

■ Comptabilités de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport

entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente. » Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires

(FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5 Dettes subordonnées

Néant.

3.6 Distinction dettes et capitaux propres

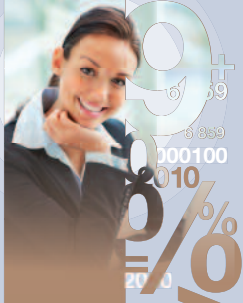
Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative



d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (§ 3.8).

3.8 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 3,10 %,
 - le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 2,40 %,
 - les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflatée pour les différentes maturités,
 - les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
 - l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 65 ans,
 - la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.
- Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre



les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brut au titre des prestations à la date de clôture et la juste

valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provision, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2006	2007	2008	2009	2010
Engagement de Passif Social	7 062	7 336	7 222	8 459	8 054
Valeur de l'Actif (contrat)	7 064	7 383	7 715	7 654	8 743
Solde Actif/Passif	2	47	493	-805	689
Revalorisation de l'Actif	307	318	332	300	390
Rendement de l'actif	4,3%	4,5%	4,5%	3,9%	4,5%
Primes versées au contrat	225	584	413	1 954	0
IFC versées aux salariés et reprises au contrat	651	410	748	1 150	428

Les éléments de calcul de l'actif social ne sont pas définitivement établis par le prestataire d'assurances en charge de la gestion du contrat. Le chiffre communiqué est basé sur la meilleure estimation du contrat de la Caisse Fédérale, principal employeur du groupe. Le taux de rémunération indiqué est le taux minimal garanti au contrat. En tout état de cause la valorisation du contrat couvre l'intégralité du passif social validé sur l'ensemble de l'effectif au 31 décembre 2010.

• Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

• Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés.

Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou des fins administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions – Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements – Installations	10 ans linéaire
Mobilier		10 ans linéaire
Matériel		5 ans linéaire
Matériel informatique		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.
Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de

services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place des prêts sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.14 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logements, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe

entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2010, le montant des garanties financières données s'élève à 238 M€. Ces dernières ont été exclusivement accordées au bénéfice d'établissements de crédit. L'exposition du groupe se répartit sur des signatures souveraines et de grandes signatures institutionnelles pour majorité constituées de banques internationales. L'évolution de l'encours garanti au cours de l'année écoulée est la suivante :

Expositions (en M€)	2009	2010	Variation
Corporate	178	148	-17 %
- dont signatures bancaires	143	128	-10 %
Etats Souverains	180	90	-50 %
- dont Roy. D'Espagne	40	40	0
- dont Rép. De Grèce	30	0	-100 %
- dont Rép. De Hongrie	10	10	0
- dont Rép. D'Italie	30	0	-100 %
- dont Rép. De Pologne	20	20	0
- dont Rép. Du Portugal	30	0	-100 %
- dont Rép. Tchèque	20	20	0
Total	358	238	-33 %

Après analyse, malgré la conjoncture, le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie considère que les plans de soutien des grands Etats accordés aux banques d'une part, et la forte interdépendance des Etats souverains de l'Europe d'autre part, éloignent la perspective d'un événement de crédit qui seul permettrait de justifier la constatation de dépréciations durables.

De même, au 31 décembre 2010, une garantie reçue d'établissement de crédit de 5 M€ est enregistrée dans les comptes sur une exposition d'émetteur « Corporate ».

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.



3.17 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evénements significatifs »
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux
- dépréciations durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

NOTE 4

INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 5

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2^e degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

NOTE 6

INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

La politique de rémunération de l'entreprise, présentée au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale par le Directeur Général, s'appuie sur les éléments techniques fournis par le Directeur des Ressources Humaines.

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Il se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de l'entreprise, s'appliquant à tous les salariés du groupe de Crédit Mutuel MABN, est constituée d'une partie fixe (salaire) et d'une partie variable se décomposant en :

- un versement d'un montant maximum

équivalent à 1,16 mois de salaire déterminé selon un régime de participation dérogatoire par accord collectif lié aux résultats de l'entreprise,

- un complément de versement d'un montant maximum équivalent à 1,17 mois de salaire déterminé selon un régime d'intéressement par accord collectif qui se déclenche lorsque le résultat d'exploitation permet de dégager un versement à 100 % de la participation.

La rémunération de l'organe exécutif composé de la Présidence et de la Direction Générale est la suivante :

Part Fixe	Part variable	Avantages en nature
286	27	7

Le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés. Ces derniers s'inscrivent dans le dispositif commun de la politique de rémunération de l'entreprise telle que définie plus haut.

NOTE 7

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

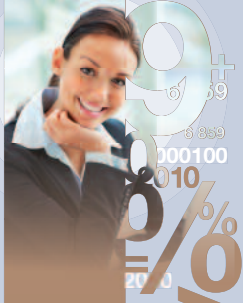
Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS32	Instruments financiers - présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits Non concerné
IAS24 R	Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non significative
Amendement à IFRIC14	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné
IFRIC19	Extinctions de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné

NOTE 8 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : NÉANT.

NOTE 9 – RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

2005	2006	2007	2008	2009
64 249	58 318	60 388	6 969	54 603

Le résultat 2005 est retraité normes IFRS. Les normes IFRS s'appliquent à compter de l'exercice 2006.



NOTE 10 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010.

Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actif						
Prêts et créances sur établissements de crédit						
	1 953 037	1 951 833	2 104	2 089 142	2 090 133	-991
Prêts et créances à la clientèle						
	7 953 333	7 488 657	464 676	6 805 587	6 900 074	-94 487
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
	261 103	275 580	-14 477	437 557	477 576	-40 019
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit						
	709 322	695 558	-13 764	667 298	666 698	-600
Dettes envers la clientèle						
	6 732 967	6 630 941	-102 026	6 178 639	6 233 666	55 027
Dettes représentées par un titre						
	2 626 570	2 571 528	-55 042	2 532 161	2 498 224	-33 937

NOTE 11 – DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC : 7 568 K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

I. Notes relatives au bilan

NOTE 1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

1 a. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	121 437	111 340
Caisse	29 000	31 042
Total	150 437	142 382
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 711 217	1 754 572
Autres comptes ordinaires	580	1 697
Prêts	68 482	90 979
Autres créances	145 052	207 102
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances rattachées	26 502	35 783
Total	1 951 833	2 090 133

1 b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2010	31.12.2009
Autres comptes ordinaires	5 486	5 513
Emprunts	444 770	396 573
Autres dettes	233 486	261 311
Pensions	9 500	0
Dettes rattachées	2 316	3 301
Total	695 558	666 698

NOTE 2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2 a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010			31.12.2009		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Obligations & autres titres à revenu fixe.						
. cotés	0	14 196	14 196	0	17 311	17 311
. non cotés	0	0	0	0	3 762	3 762
Instruments dérivés de transaction	3 873	0	3 873	4 409	0	4 409
Total	3 873	14 196	18 069	4 409	17 311	21 720

2 b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2010	31.12.2009
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	2 102	1 974
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	2 102	1 974

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

2 c. Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	672 120	0	921 476	1 593 596
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	70 644	0	0	70 644
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	255 091	0	0	255 091
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	346 385	0	12 136	358 521
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	8 701	8 701
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	900 639	900 639
<i>Transaction / JVO</i>	<i>14 196</i>	<i>3 873</i>	<i>0</i>	<i>18 069</i>
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	14 196	0	0	14 196
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	3 873	0	3 873
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>0</i>	<i>52 352</i>	<i>0</i>	<i>52 352</i>
Total	686 316	56 225	921 476	1 664 017
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	<i>0</i>	<i>2 102</i>	<i>0</i>	<i>2 102</i>
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	2 102	0	2 102
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>0</i>	<i>76 363</i>	<i>0</i>	<i>76 363</i>
Total	0	78 465	0	78 465

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	762 457	6 160	14 652	-4 293	-1 717	-3 200	147 416	1	921 476
- Actions, TAP et autres TRV – DALV	10 278	2 981	0	0	-1 717	0	594	0	12 136
- Participations & ATDLT-DALV	6 244	3 178	0	-289	0	-252	-180	0	8 701
- Parts entreprises liées-DALV	745 935	1	14 652	-4 004	0	-2 948	147 002	1	900 639

NOTE 3 – COUVERTURE

3 a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	52 352	76 363	39 872	78 663
TOTAL	52 352	76 363	39 872	78 663

3 b. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2010	31.12.2009	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	45 185	55 181	-9 996
. de passifs financiers	1 850	3 477	-1 627

NOTE 4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2010			31.12.2009		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instruments de taux</i>						
Swaps	166 929	1 164	2 254	172 633	734	2 070
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instr conditionnels	390 595	2 709	-152	297 634	3 675	-96
<i>Instruments de change</i>						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	131 825	0	0	93 447	0	0
Options et instr conditionnels	0	0	0	0	0	0
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Sous-total	689 349	3 873	2 102	563 714	4 409	1 974
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	2 471 048	52 352	76 363	2 405 291	39 872	78 663
Options et instr conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	2 471 048	52 352	76 363	2 405 291	39 872	78 663
Total	3 160 397	56 225	78 465	2 969 005	44 281	80 637

NOTE 5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5 a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2010	31.12.2009
. Effets publics	69 700	16 389
. Obligations et autres titres à revenu fixe	251 808	240 550
- Cotés	247 643	239 926
- Non cotés	4 165	624
. Actions et autres titres à revenu variable	358 521	135 405
- Cotés	339 627	106 685
- Non cotés	18 894	28 720
. Titres immobilisés	909 339	752 178
- Titres de participations	4 876	3 982
- Autres titres détenus à long terme	3 824	2 261
- Parts dans les entreprises liées	900 639	745 935
. Créances rattachées	4 228	1 965
TOTAL	1 593 596	1 146 487
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	657 239	506 391
Dont actifs dépréciés	43	43
Dont obligations dépréciées	30 362	9 024
Dont provision pour dépréciation	-26 585	-9 412

5 b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	6,29%	336 500	10 234 900	62 500	36 100
BFCM	0,86%	3 090 036	177 938 544	339 294	330 939
SA GACM	8,20%	2 604 909	2 621 514	123 771	115 438
SA ACM IARD	3,60%	1 028 658	3 297 593	1 859 941	216 959
SA EURO INFORMATION	7,84%	525 654	636 490	667 634	40 861
SAS SIBE PARTICIPATION	17,27%	3 733	3 795	0	-8
SNC SIDEL	50,00%	272	671	56	120
SAS PATRIMONIALE 72	11,00%	1 250	4 260	163	-73
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	33 903	34 247	945	2 488

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2009 (chiffres CNC).

NOTE 6 – CLIENTÈLE

6 a. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Créances saines	7 433 901	6 840 944
Créances commerciales	54 501	38 139
Autres concours à la clientèle	7 356 097	6 780 017
- crédits à l'habitat	4 652 164	4 204 147
- autres concours et créances diverses dont pensions	2 703 933	2 575 870
Créances rattachées	23 303	22 788
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	146 512	140 498
Créances brutes	7 580 413	6 981 442
Provisions individuelles	-83 659	-74 046
Provisions collectives	-8 097	-7 322
TOTAL	7 488 657	6 900 074
dont prêts subordonnés	0	138

Opérations de location financement avec la clientèle : néant.

6 b. Dettes envers la clientèle

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial	4 484 830	4 319 883
- à vue	2 873 502	2 787 006
- à terme	1 611 328	1 532 877
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	5 005	4 471
Sous-total	4 489 835	4 324 354
Comptes ordinaires	1 272 368	1 190 599
Comptes et emprunts à terme	856 438	708 788
Pensions	0	0
Dettes rattachées	12 300	9 925
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	2 141 106	1 909 312
TOTAL	6 630 941	6 233 666

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2010	31.12.2009
Titres	293 760	481 706
- Effets publics	9 808	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	283 952	481 706
. Cotés	254 388	472 085
. Non cotés	29 564	9 621
Créances rattachées	492	672
TOTAL Brut	294 252	482 378
dont actifs dépréciés	29 484	9 604
Provisions pour dépréciation	-18 672	-4 802
TOTAL Net	275 580	477 576

NOTE 8 - CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31.12.2009	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2010
Prêts et créances sur la clientèle	-81 368	-36 828	26 441	-1	-91 756
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-9 412	-16 468	0	-705	-26 585
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-4 802	-15 585	1 715	0	-18 672
Total	-95 582	-68 881	28 156	-706	-137 013

NOTE 9 – IMPÔTS

9 a. Impôts courants

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	75 387	68 856
Passif (par résultat)	29 476	26 049

9 b. Impôts différés

	31.12.2010	31.12.2009
Actif (par résultat)	16 588	7 227
Actif (par capitaux propres)	0	6 109
Passif (par résultat)	0	4
Passif (par capitaux propres)	12 409	10 776

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	12 409	6 109	10 776
- provisions	3 354	0	-2 275	0
- autres décalages temporaires	13 234	0	9 502	4
Total des actifs et passifs d'impôts différés	16 588	12 409	13 336	10 780

NOTE 10 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

10 a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	17 016	24 233
Comptes d'ajustement sur devises	4	5
Produits à recevoir	4 308	2 548
Comptes de régularisation divers	25 655	17 210
Sous-total	46 983	43 996
Autres actifs		
Débiteurs divers	130 381	123 949
Sous-total	130 381	123 949
Total	177 364	167 945



10 b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	12	0
Charges à payer	6 306	6 001
Comptes de régularisation divers	91 858	92 841
Sous-total	98 176	98 842
Autres passifs		
Versements restant à effectuer sur titres	78	78
Créditeurs divers	32 579	34 221
Sous-total	32 657	34 299
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous-total	0	0
Total	130 833	133 141

NOTE 11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

NOTE 12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2010
Coût historique	1 122	0	-260	0	862
Amortissement et dépréciation	-638	-29	16	0	-651
Montant net	484	-29	-244	0	211

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

13 a. Immobilisations corporelles

	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2010
Coût historique					
Terrains d'exploitation	2 193	9	-3	0	2 199
Constructions d'exploitation	91 918	3 123	-953	0	94 088
Autres immobilisations corporelles	20 206	4 041	-3 493	0	20 754
Total	114 317	7 173	-4 449	0	117 041
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-46 100	-5 522	909	0	-50 713
Autres immobilisations corporelles.	-15 587	-936	490	0	-16 033
Total	-61 687	-6 458	1 399	0	-66 746
Montant net	52 630	715	-3 050	0	50 295

Dont immeubles loués en location financement : néant.



13 b. Immobilisations incorporelles

	31.12.2009	Acquisitions	Cessions	31.12.2010
Coût historique				
Immobilisations acquises	3 204	0	-50	3 154
- logiciels	29	0	0	29
- autres	3 175	0	-50	3 125
Total	3 204	0	-50	3 154
Amortissement et dépréciation				
Immobilisations acquises	-3 197	-7	50	-3 154
- logiciels	-29	0	0	-29
- autres	-3 168	-7	50	-3 125
Total	-3 197	-7	50	-3 154
Montant net	7	-7	0	0

NOTE 14 – ÉCART D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 15 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	47 743	25 922
TMI & TCN.	2 508 267	2 460 410
Dettes rattachées	15 518	11 892
TOTAL	2 571 528	2 498 224

NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2010
Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires	900	203	-106	-4	993
Provisions pour risques	7 700	3 242	-73	-3 282	7 587
Autres	32 845	1 098	-146	-3 113	30 684
Total	41 445	4 543	-325	-6 399	39 264



Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	455 017	435 722	42 976	933 715
Montant des provisions sur PEL	922	1 231	1 194	3 347
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				196 414
Montant des provisions sur CEL				2 975
Dotations Provisions EL				-12
Reprises Provisions EL				2 337
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				91 025
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 803

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2010
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	900	203	-110	993

Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'actualisation	3,10%	3,60%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2,40%	2,40%

Indemnités de fin de carrière

	31.12.09	31.12.10
Engagements	8 458	8 054
Contrat d'assurance	8 458	8 743
Provision	0	0

NOTE 18 – DETTES SUBORDONNÉES : NÉANT.



NOTE 19 – RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

19 a. Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2010	31.12.2009
. Capital et réserves liées au capital	377 003	344 261
- Capital	367 440	334 766
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 495
. Réserves consolidées	621 849	576 896
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	621 848	576 895
- Report à nouveau	1	1
Total	998 852	921 157

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limités dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

19 b – Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	657 239	506 391
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
Total	657 239	506 391

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	29 188	26 088
Engagements en faveur de la clientèle	985 239	703 070
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	238 000	358 000
Engagements d'ordre de la clientèle	109 599	107 167
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	3 908	19 327
Engagements reçus	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement		
Engagements reçus de la clientèle	0	83
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 072 545	880 299
Engagements reçus de la clientèle	121 879	104 435
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	9 433	9 363

II. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 21 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	43 234	-14 227	55 115	-23 394
Clientèle	308 264	-129 019	302 829	-139 472
Instruments dérivés de couverture	33 465	-69 769	48 383	-75 347
Actifs financiers disponibles à la vente	10 887	0	6 849	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 551	0	12 493	0
Dettes représentées par un titre	0	-41 638	0	-56 437
TOTAL	401 401	-254 653	425 669	-294 650
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	367 936	-184 884	377 286	-219 303
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		-184 884		-219 303

NOTE 22 – COMMISSIONS

	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 767	-312	1 861	-296
Clientèle	31 447	-17	28 690	-17
Titres	6 862	-105	7 172	-91
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>4 851</i>	<i>0</i>	<i>5 206</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	46	0	23	0
Change	53	0	49	0
Engagements de financement et de garantie	0	-8	0	-32
Prestations de services.	76 830	-14 552	70 333	-14 975
TOTAL	117 005	-14 994	108 128	-15 411

NOTE 23 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2010	31.12.2009
Instruments de transaction	-995	3 455
Instruments à la juste valeur sur option	1 537	349
Inefficacité des couvertures	0	0
. Sur couverture de juste valeur	0	0
- variations juste valeur des éléments couverts.	-3 696	-6 459
- variations juste valeur des éléments de couverture	3 696	6 459
Résultat de change	14	-97
Total des variations de juste valeur	556	3 707
dont dérivés de transaction	-1 212	3 430
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

9 = €

NOTE 24 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-2 235	0	-2 235
Actions et autres titres à revenu variable	641	2 800	0	3 441
Titres immobilisés	17 445	3 401	-163	20 683
Autres	0	0	0	0
Total	18 086	3 966	-163	21 889

	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-11 245	0	-11 245
Actions et autres titres à revenu variable	377	1 199	0	1 576
Titres immobilisés	13 015	-3 852	5	9 168
Autres	0	-6 238	0	-6 238
Total	13 392	-20 136	5	-6 739

NOTE 25 – PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2010	31.12.2009
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance :	403	911
- primes acquises	0	0
- produits nets des placements	403	911
Charges refacturées	73	189
Autres produits	1 452	1 529
Sous-total	1 928	2 629
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance :	-1	-195
- charges de prestations	0	-30 410
- variation des provisions	0	30 410
- charges techniques et non techniques	-1	-195
Immeubles de placement :	-29	-41
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-29	-41
Autres charges	-3 897	-1 820
Sous-total	-3 927	-2 056
Total autres produits nets / autres charges nettes	-1 999	573

NOTE 26 – FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	-101 816	-102 382
Autres charges	-53 067	-55 483
TOTAL	-154 883	-157 865

26 a. Charges de personnel

	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	-55 796	-58 428
Charges sociales	-28 334	-27 304
Intéressement et participation des salariés	-10 533	-10 011
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-7 153	-6 639
TOTAL	-101 816	-102 382

Effectifs moyens

	31.12.2010	31.12.2009
Techniciens de la banque	1 101	1 095
Cadres	544	548
Total	1 645	1 643

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF).

26 b. Autres charges d'exploitation

	31.12.2010	31.12.2009
Impôts et taxes	-4 582	-5 512
Services extérieurs	-42 246	-43 196
Autres charges diverses	176	-15
Total	-46 652	-48 723

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

	31.12.2010	31.12.2009
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	141	160
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	71	83

26 c. Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2010	31.12.2009
Amortissements :	-6 465	-6 645
- immobilisations corporelles	-6 458	-6 586
- immobilisations incorporelles	-7	-59
Dépréciations :	50	-115
- immobilisations incorporelles	50	-115
Total	-6 415	-6 760

NOTE 27 – COÛT DU RISQUE

31.12.2010	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Cliantèle	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autres clientèle	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
Sous total	-35 936	24 928	-8 778	-428	574	-19 640
HTM - DJM	-15 584	1 715	0	0	0	-13 869
AFS - DALV	-16 468	0	0	0	0	-16 468
Autres	-2 588	1 503	0	0	0	-1 085
Total	-70 576	28 146	-8 778	-428	574	-51 062

31.12.2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Cliantèle	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autres clientèle	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
Sous total	-29 705	18 329	-6 917	-329	553	-18 069
HTM - DJM	-7 302	7 000	0	0	0	-302
AFS - DALV	0	11 969	0	0	0	11 969
Autres	-1 584	429	0	0	0	-1 155
Total	-38 591	37 727	-6 917	-329	553	-7 557

NOTE 28 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles & incorporelles	-71	-33
MV de cession	-164	-707
PV de cession	93	674
TOTAL	-71	-33

NOTE 29 – VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt exigible	-24 335	-10 423
Charge d'impôt différé	9 365	9 099
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-63	95



TOTAL	-15 033	-1 229
--------------	----------------	---------------

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-2,27 %	-0,19%
Décalages permanents	-0,97 %	-1,17%
Autres	-7,40 %	-30,86%
Taux d'impôt effectif	23,79%	2,20%
Résultat taxable	63 189	55 822
Charge d'impôt	-15 033	-1 229

NOTE 31- RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2010 Mouvements	31.12.2009 Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-76	-1 152
Autres mouvements	150 895	34 230
TOTAL	150 819	33 078

NOTE 32 – IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	158 561	-7 742	150 819	41 707	-8 629	33 078
Total	158 561	-7 742	150 819	41 707	-8 629	33 078

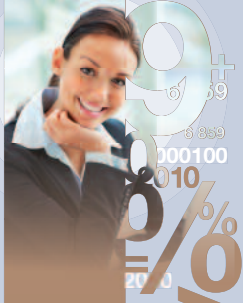
NOTE R1 – RATIOS RÉGLEMENTAIRES FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du

Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

9 = €

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

NOTE R2 – SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose,

chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système national de cotation déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une

Arriérés de paiement	31.12.2010				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	126 721	670	0	0	127 391
Administrations centrales	124	0	0	0	124
Institutions non établissements crédit	12 277	0	0	0	12 277
Grandes entreprises	14 133	0	0	0	14 133
Clientèle de détail	100 187	670	0	0	100 857

cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement des dossiers non centralisé

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et

de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting aux Direction des engagements et Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et créances		
Établissements de crédit	1 951 833	2 090 133
Clientèle	7 580 413	6 981 442
Exposition brute	9 532 246	9 071 575
Dépréciations	-91 756	-81 368
Établissements de crédit	0	0
Clientèle	-91 756	-81 368
Exposition nette	9 440 490	8 990 207



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

9 = €

	31.12.2010 en %	31.12.2009 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Grand Public	76,4%	76,6%
Entreprises	13,6%	14,0%
Grandes entreprises	6,3%	6,1%
Financements spécialisés	0,0%	0,0%
Autres	3,7%	3,3%

	31.12.2010 en %	31.12.2009 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	100,0%	100,0%
Europe hors France	0,0%	0,0%
Autres pays	0,0%	0,0%

	31.12.2010	31.12.2009
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	146 512	140 498
Provisions pour dépréciation individuelle	-83 659	-74 046
Provision collective des créances	-8 097	-7 322
Taux de couverture global	62,6%	57,9%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	57,1%	52,7%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

1- un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Ces programmes bénéficient d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un montant de créances sur la clientèle de 411 M€ et un encours de titres de 428 M€ éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2010.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couverture.

- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
- à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle,

les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;

- au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- Les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit.

- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2010 s'élevait à 3 059 M€, en hausse de 84 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2010							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
Maturités résiduelles contractuelles								
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	40	42	266	400	613	2 512	-	3 873
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	-	-	-	-	-	14 196	-	14 196
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	717	1 586	2 917	16 650	30 368	-	52 352
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	557 387	170 769	647 626	795 256	1 813 068	5 455 872	15	9 439 993
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	19 497	49 042	44 254	162 787	-	275 580
Autres actifs (sans analyse et par part.)	17 370	159 499	137	82	58	-	4	177 150
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	2	37	94	1 228	324	417	-	2 102
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	1 249	716	9 077	7 899	19 930	37 492	-	76 363
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 118 086	673 714	972 921	610 666	1 169 723	1 318 048	37 538	9 900 696
Dépôts d'administrations centrales	1 399	-	4	5	2 012	123	-	3 543
Dépôts d'établissements de crédit	143 171	38 333	58 192	124 110	175 824	161 554	-	701 184
Dépôts d'institutions non éts de crédit	864	-	-	-	-	-	-	864
Dépôts de grandes entreprises	206 340	11 192	7 922	30 276	34 466	22 228	-	312 424
Dépôts de la clientèle de détail	4 334 818	94 588	221 498	389 122	566 501	704 626	-	6 311 153
Titres de dette, y compris les obligations	431 494	529 601	685 305	67 153	390 920	429 517	37 538	2 571 528
Autres engagements	1 563 684	235 525	749 020	166 906	161 395	38 793	36 200	2 951 523



Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

==> relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;

==> relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2010, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursements anticipés pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de 75 M€.

Risque de change

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

Risque de marché

Au travers de ces activités, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles d'investissement pour compte propre peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans la Charte des Activités Financières. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Les investissements font l'objet d'un processus de valorisation quotidienne. Les résultats financiers et comptables sont déterminés et rapprochés mensuellement.

L'ensemble de ces informations est regroupé et publié sous la forme d'une note d'information financière mensuelle (« La Note Financière ») publiée par le Middle Office. Cette note est destinée à la Direction Générale, au secrétariat général, au Département Finance et comptabilité, au contrôle périodique, au contrôle permanent et au service du contrôle de gestion.

Le champ de couverture des risques s'applique, soit de façon spécifique à un portefeuille donné, soit transversalement à l'ensemble de l'activité financière.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie gère 4 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de capitalisation long Terme

Le portefeuille est investi principalement sur des Fonds prenant essentiellement la forme d'OPCVM de droit français. Il se décompose en 2 poches d'investissement, une première dite directionnelle investie sur du risque de taux et action, et une seconde dite alternative, investie sur des fonds de gestion alternative.

Au sein de la poche alternative, des investissements à vocation extinctive ont été isolés suite à l'affaire Madoff de décembre 2008.

Des ordres de rachat ont été passés et certains gérants ont activé des « gates » et mis en place des stratégies de désinvestissements isolant « des sides pockets » empêchant une sortie des fonds. Au 31 décembre 2010, il restait 8 fonds pour un montant total de 6,3 M€ au sein de cette poche.

Au 31 décembre 2010, l'encours total du portefeuille était de 153 M€ contre 132 M€ à fin 2009.

La performance 2010 s'élève à 4,35 %.

Le résultat net économique du portefeuille s'élevait à 1,3 M€, net des coûts de portage (1,5 M€).

Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à un horizon temporel donné selon une probabilité fixée dans un intervalle de confiance donné. Sur ce dernier critère, l'établissement a retenu le seuil de 95%, seuil jugé robuste lors d'analyses rétrospectives qui visent à s'assurer de la fiabilité du modèle en conditions normales de marché. L'horizon temporel est fixé à 10 jours pour les actifs de taux et d'actions et à 1 mois pour les supports de gestion alternative dont les fréquences de valorisation suivent très souvent cette périodicité. Ce montant exprime le risque maximal de perte avec une probabilité de 95% dans le délai choisi. Au 31 décembre 2010, le montant de VaR se répartit comme suit :

	VaR 10J 95 %	VaR 1 mois 95 %
Taux et actions	0,68 M€	
Gestion alternative		1,80 M€

Portefeuille de distribution

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de distribution était scindé en 3 sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux,

- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis par des établissements de crédits et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit,

- un portefeuille de créances douteuses.

La répartition des signatures par note est la suivante :

AAA	AA	A	BBB	<BBB
27,9%	24,2%	32,4%	10,8%	4,7%



Les échéances se ventilent ainsi

Échéances	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
en M€	124	82	471	165

Au 31 décembre 2010, le portefeuille a dégagé un résultat global négatif de -27 M€.

Le portefeuille en gestion direct affiche un résultat positif de 2,3 M€. L'exercice a été principalement marqué par le déclassement de 4 titres CMBS (voir évènements significatifs) et une dotation pour dépréciation durable de 13,88 M€.

Le résultat du portefeuille de gestion extinctive s'établit à 0,4 M€. Un investissement de 20 M€ dans Allied Irish Bank a été déclassé (voir évènements significatifs), suite aux offres d'échanges effectuées par le gouvernement irlandais sur les titres d'Anglo Irish Bank. Une provision de 16 M€ a été constituée.

L'encours du portefeuille douteux a donc progressé de 42 M€. Une provision complémentaire de 4 M€ a été passée sur le titre Fleet Street 3, déclassé au cours de l'exercice 2009. Le total du coût du risque des portefeuilles pour 2010 est donc de 30 M€.

Portefeuille de capitalisation court terme

Ce portefeuille a été créé en 2010. Il a vocation à être investi uniquement en fonds monétaires et peu volatils.

Au 31 décembre 2010, son encours était de 180 M€ et sa performance sur l'année s'établissait à 0,45%.

Portefeuille d'actifs illiquides (classés en actifs disponibles à la vente)

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Au cours de l'exercice, 3 nouveaux investissements ont été effectués pour un montant total de 12 M€. L'encours global maximum du portefeuille au 31 décembre 2010 s'établit à 37 M€, dont 25 M€ en Private Equity, 5 M€ en immobilier, 4 M€ en arbitrage d'ABS et 3 M€ en infrastructure.

23 M€ étaient effectivement engagés, dont 13 M€ en Private Equity, 5 M€ en immobilier, 4 M€ en arbitrage d'ABS et 1 M€ en infrastructure. Ces activités financières sont réglementées par une Charte des Activités Financières créée en 2009, et validée annuellement par la Direction Générale.

■ BILAN ET PERSPECTIVES

De nombreux experts anticipent une année 2011 assez proche de la précédente, avec l'espoir de voir se confirmer le retour d'une croissance plus ferme dans les pays développés et une croissance toujours soutenue dans les pays dits « émergents ». Il subsiste pourtant de grandes interrogations et un risque non négligeable de rechute. A ce titre, la capacité de l'Europe à parler d'une seule voix, et à soutenir fermement les pays les plus fragiles de son union sera déterminante pour l'ensemble des marchés européens. Quant aux Etats Unis, la question relative à la vigueur de la croissance sans soutien de l'état fédéral après l'arrêt des politiques de relance prévu au printemps 2011 animera inévitablement l'ensemble des marchés mondiaux.

Dans ce contexte, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie inscrira sa démarche dans la continuité de l'exercice 2010, avec la réduction de ses engagements contractés pendant les années qui ont précédé la crise de 2008 et affirmera encore plus, s'il était nécessaire, sa volonté toujours plus forte d'être une banque mutualiste à dimension humaine « acteur » du développement de sa région et du Crédit Mutuel.

■ RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à la disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

**GROUPE CRÉDIT MUTUEL
DE MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE**

Siège Social : 43, Boulevard Volney - 53083 LAVAL cedex 9

CIFRALEX

92, Avenue Robert Buron - 53000 Laval
Tél : +33 (0) 2 43 59 16 32 - Fax : +33 (0) 2 43 49 12 12
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 469 120 euros - RCS Laval B 392 097 226

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

2010

321

0000100

6 859

59

2010

0

%

321

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles et collectives.

- Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.
- La note « événements significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés présente les conséquences de la crise financière au titre de laquelle le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a mis en place un processus pour apprécier ses expositions directes et indirectes dans les secteurs concernés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Laval, le 31 mars 2011

Les commissaires aux comptes

CIFRALEX
Antoine Butrot

MAZARS
Anne Veaute